



Partenaires financiers



Animateurs



Partenaires techniques

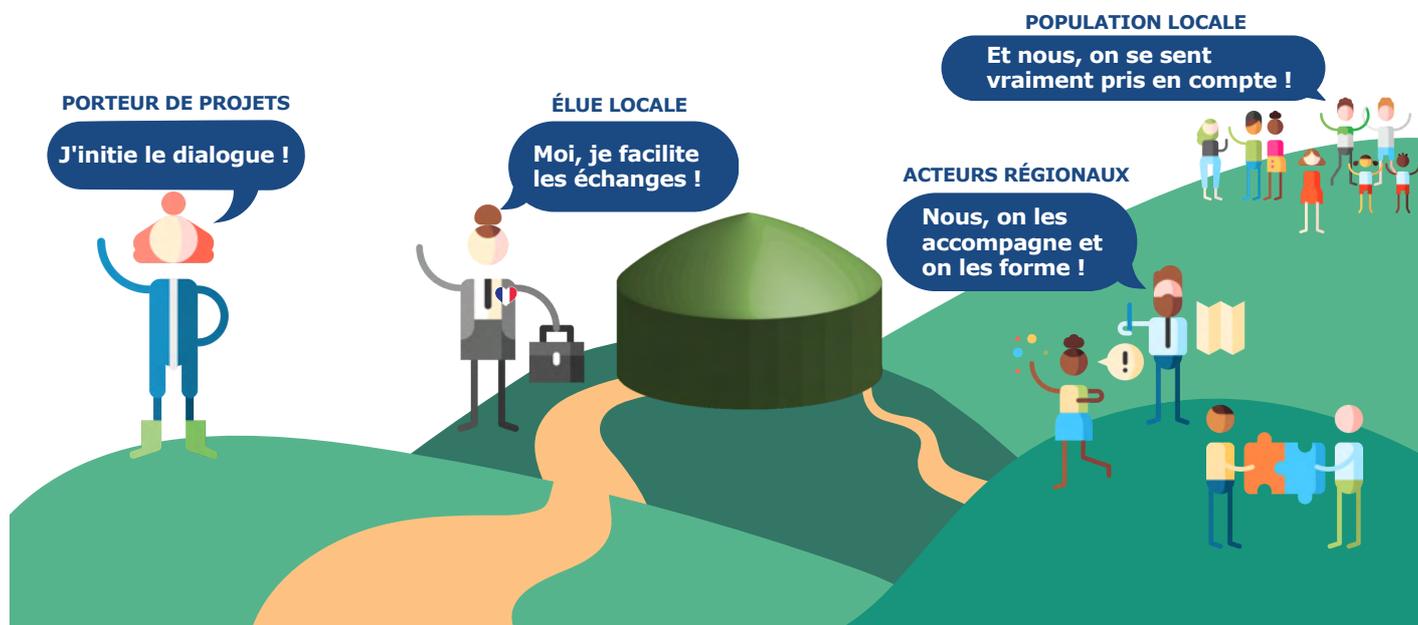


Contributeur de la charte



CHARTRE Métha'Normandie

*S'engager dans
le dialogue territorial®*



“

Quelle que soit la typologie ou la taille d'un projet de méthanisation, il est primordial de mettre en place un processus d'information et de concertation des acteurs locaux tout au long de son développement.

C'est cette démarche de dialogue territorial qui va faciliter l'intégration d'un projet à son territoire.

”

La charte Métha'Normandie et son suivi sont soutenus par la Région Normandie, l'ADEME, le SDEM50, le SDEC Énergie, le SIÈGE 27, le Te61, le SDE76, Biomasse Normandie, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la DREAL Normandie, la DRAAF Normandie, GRDF, GRTgaz et ENERCOOP Normandie.

Officialisation de la charte Métha'Normandie par les acteurs régionaux signataires



La méthanisation en Normandie

La filière méthanisation suit son développement en France et dans nos territoires, avec environ 170 unités en Normandie, début 2023.

La dynamique générée offre donc une nouvelle visibilité aux projets de méthanisation, les craintes se cristallisent parfois et la question de l'acceptabilité sociale devient centrale dans la stratégie de développement de la filière.

Afin de continuer d'accompagner les projets dans les meilleures conditions possibles et d'atteindre les objectifs régionaux de développement durable - fixés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) -, les partenaires du Métha'Normandie renforcent leurs actions en lien avec l'intégration territoriale et l'appropriation locale des projets.

Pour rappel, l'un des objectifs de la Région Normandie - décliné de l'objectif de l'État d'atteindre les 30 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2030 - prévoit 560 GWh de production d'électricité issue du biogaz et 1 700 GWh de biométhane injecté (soit 10 % de la consommation de gaz, hors branche énergie).

Plus d'info sur
<https://www.methanormandie.fr/>

La charte Métha'Normandie

Depuis 2023, le plan Métha'Normandie, à travers la charte Métha'Normandie, s'engage à accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches de dialogue territorial. L'objectif est de favoriser les projets qui informent et concertent les acteurs locaux pour faciliter l'appropriation locale et l'acceptabilité de leur unité - et plus globalement de la filière méthanisation.

En ce sens, la signature et le respect de la charte Métha'Normandie par les porteurs de projets est un critère d'éligibilité aux aides à l'investissement de la Région Normandie et aux subventions aux études préliminaires de l'ADEME.



À noter qu'au cœur des engagements de la charte se trouve la notion de dialogue territorial®. Elle qualifie les pratiques de médiation et de concertation environnementale attachées à la résolution de conflits, à l'élaboration d'accords ou à la mise en place de processus de participation portant sur la gestion du territoire et sur l'environnement.

Dans le cadre de la charte Métha'Normandie, cette notion fait référence aux démarches de communication, de dialogue et de concertation mises en place autour des projets de méthanisation - démarches inscrites dans la charte Métha'Normandie.





La charte, c'est la preuve de votre engagement pour une méthanisation mieux intégrée à votre territoire et aux populations locales.



En la ratifiant et en appliquant vos engagements, vous êtes acteur de l'acceptabilité autour de votre projet mais aussi de l'acceptabilité de la filière.



Votre signature vous ouvre l'accès à un accompagnement plus personnalisé composé d'un suivi des démarches de dialogue territorial, un KIT avec des outils et des préconisations ainsi qu'une formation.



La charte est un critère d'écoconditionnalité pour être éligible à des aides financières de l'ADEME et du fond FEDER (Région Normandie) :

ADEME Normandie

Cela concerne les subventions aux études de faisabilité technico-économiques de projets, aux études d'acceptabilité et aux études détaillées de raccordement. À noter que le porteur de projets doit signer la Charte Métha'Normandie dans les 3 mois après la signature d'une convention de financement pour débloquer les fonds.

Région Normandie

Cela concerne les aides à l'investissement.

JE SUIS UN PORTEUR DE PROJETS



signataire

en signant la charte Métha'normandie, je m'engage à
INITIER LE DIALOGUE TERRITORIAL
ce qui implique de ...

1

S'informer sur les ressorts de l'acceptabilité sociale et l'importance de mettre en place le dialogue territorial le plus en amont possible.

| Je consulte le KIT DIALOGUE TERRITORIAL MÉTHA'NORMANDIE pour tout savoir sur comment communiquer et concerter autour de mon projet et appliquer les engagements de la charte.

2

Se renseigner sur le financement participatif et sur les projets citoyens.

| Je consulte la charte Énergie Partagée

3

Chercher à se faire accompagner par des professionnels dans le processus de dialogue territorial (d'acceptabilité sociale).

| Que ce soit par des partenaires Métha'Normandie ou par un accompagnement plus poussé de professionnels de la communication/médiation/concertation.

4

Entrer en contact avec les élus locaux et les informer de son projet pour en faciliter l'intégration territoriale.

5

Présenter et expliquer son projet de méthanisation aux acteurs locaux*, le plus en amont possible.

| Les enjeux et principes de la méthanisation, les grandes lignes du projet (voie de valorisation, intrants envisagés, partenaires potentiels, emplacements possibles, gestion du digestat), les motivations et profils des porteurs, les grandes échéances et la gestion et la prévention de nuisances potentielles.

6

Dialoguer et concerter autour des sujets d'intérêts en lien avec l'intégration territoriale.

| Emplacement du projet, intégration paysagère, logistique du transport engendré, gestion des odeurs, synergies identifiables sur le territoire...

7

Maintenir l'information des acteurs locaux dans le temps.

| J'informe sur les étapes et des évolutions du projet, et si mon projet est lié à mon activité (exploitation agricole/activité industrielle), j'informe des évolutions induites par mon projet sur cette dernière.

8

Respecter les critères techniques et réglementaires

(ICPE, arrêtés tarifaires, permis de construire, cahiers des charges des subventions...)

Qui sont les acteurs locaux* ?

- ◆ Les riverains (habitants, agriculteurs exploitants, entreprises voisines, usagers...)
- ◆ Les élus locaux (élus concernés par la méthanisation : équipes municipales, maires des communes voisines, élus de l'intercommunalité...)
- ◆ Autres (associations de riverains, associations environnementales, acteurs socio-économiques...)

Date, Nom et Signature

A rectangular box with a green border, intended for the signatory to provide their date, name, and signature. A hand holding a pen is shown at the bottom left corner of the box, with a squiggly line indicating the start of a signature.

JE SUIS UN ÉLU LOCAL



co-signataire
potentiel

en signant la charte Métha'normandie, je m'engage à
FACILITER LE DIALOGUE TERRITORIAL
ce qui implique de ...

1

Informer les porteurs de projets sur les spécificités de mon territoire lorsque je suis averti d'un projet de méthanisation.

Cela concerne les spécificités sociales, économiques, agronomiques, environnementales ou encore les avantages et contraintes (de mon territoire) susceptibles d'aider à l'intégration territoriale du projet.

2

Avoir pris connaissance de la charte Métha'Normandie et du besoin de mettre en place une démarche de dialogue territorial pour une meilleure acceptabilité sociale.

3

Jouer un rôle de facilitateur de dialogue entre les porteurs de projets et les acteurs locaux de mon territoire

C'est-à-dire m'assurer que les intérêts des populations sur mon territoire sont justement représentés, mettre en relation les parties prenantes, mettre à disposition du matériel, des salles de réunion et/ou des moyens de communication pour faciliter les rencontres avec les riverains, identifier des acteurs susceptibles de fournir des connaissances ou des compétences au service du projet, ou encore aider à identifier des synergies locales bénéficiant au projet et au territoire.

4

Me renseigner sur les ressorts de l'acceptabilité sociale, en consultant les documents en annexe.

5

Être disponible pour participer à des événements de sensibilisation à la méthanisation.

Que ce soit des formations, des visites d'unités de méthanisation ou d'autres accompagnements proposés par les animateurs du Métha'Normandie, je peux être disponible pour y participer.



La signature d'un élu local ne l'engage pas à soutenir un projet mais à faciliter le dialogue autour de celui-ci. Aussi, la charte assure à l'élu tout droit de retrait.

Date, Nom et Signature



JE SUIS UN ACTEUR RÉGIONAL



signataire
permanent

en signant la charte Métha'normandie, je m'engage à
**ACCOMPAGNER, SENSIBILISER, FORMER
AU DIALGUE TERRITORIAL**

ce qui implique de ...

1 Informer les porteurs de projets et les élus locaux de la nécessité d'engager une démarche d'acceptabilité sociale le plus en amont possible, et ce avant l'engagement des démarches administratives (ICPE, arrêtés tarifaires, permis de construire, cahiers des charges des subventions...).

Ce qui signifie que je comprends la nécessité de promouvoir l'information, l'inclusion et la concertation des acteurs locaux (le dialogue territorial) même lorsque la réglementation ne l'impose pas, que je conseille l'accompagnement par des professionnels et que je comprends que, pour se lancer dans une démarche d'acceptabilité sociale, les porteurs de projets doivent être avertis le plus tôt possible des attentes régionales en matière de dialogue territorial autour des projets.

2 Apporter les connaissances nécessaires aux porteurs de projets et aux élus locaux pour faciliter le dialogue autour des sujets d'intérêt au regard de l'acceptabilité sociale.

Je comprends que les sujets d'intérêt peuvent être les suivants : les odeurs, le transport engendré, l'intégration paysagère, l'emplacement, la concentration géographique des unités, le risque de dévaluation immobilière, la réglementation, la gestion des risques (environnementaux, incidents...) ou encore la qualité technique.

3 Jouer un rôle d'intermédiaire et de facilitateur.

Je facilite la mise en relation des porteurs de projets avec d'autres acteurs susceptibles d'aider le projet, notamment ceux du Métha'Normandie.

4 Accompagner les porteurs de projets et élus locaux dans les démarches à suivre pour que les projets répondent aux critères techniques, réglementaires, environnementaux, économiques et d'acceptabilité sociale.

Je mets à disposition mon expertise, je propose des formations, j'oriente vers les acteurs compétents.

5 Intensifier la mise à disposition des connaissances sur les bonnes pratiques en matière de...

Retour au sol du digestat, approvisionnement, concurrence de la méthanisation avec d'autres filières, changement des pratiques agricoles, les Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVEs).

6 Promouvoir la charte auprès des élus locaux et porteurs de projets et le Kit Métha'Normandie associé





Hervé MORIN
Le président de la Région
Normandie



Fabrice LEGENTIL
Le directeur régional de
l'ADEME



Marie GUILLET
La directrice de Biomasse
Normandie



Sébastien WINDSOR
Le président de la Chambre
régionale d'Agriculture de
Normandie



**Catherine
GOURNEY-LECONTE**
La présidente du SDEC
ÉNERGIE



Jean-Claude BRAUD
Le président du SDEM50



Philippe AUVRAY
Le président du Te 61



Cécile SINEAU-PATRY
La présidente du SDE 76



Xavier HUBERT
Le président du SIEGE 27



Frédéric MOULIN
Le délégué territorial de
GRTgaz en Normandie



Aymeric COTREL
Le directeur territorial de
GRDF en Normandie



Laurent OUVRARD
Le directeur général
d'Enercoop Normandie



Pierre-André DURAND
Préfet de la région Normandie

**SIGNATURES DES
PARTENAIRES**
acteurs régionaux (qui ont
co-construits et soutiennent
la charte Métha'Normandie)

Modalités

Les signataires de la charte



Que faire après avoir signé la charte ?

En tant que porteur de projets

1

SIGNEZ LA CHARTE

Signez la charte et renvoyez-la à Métha'Normandie à l.marie@biomasse-normandie.org ou au contact@methanormandie.fr

2

CONTACTEZ-NOUS



02 31 34 17 69



l.marie@biomasse-normandie.org
ou contact@methanormandie.fr

Dès votre signature, Métha'Normandie se tient à disposition pour faire le point avec vous et vous indiquer les prochaines étapes à suivre pour mettre en application les engagements de la charte.

1er temps d'échange

- ◆ État des lieux de l'environnement de votre projet
- ◆ Présentation des outils du dialogue territorial
- ◆ Récapitulatif des aides financières disponibles
- ◆ Liste des acteurs professionnels pouvant vous accompagner plus spécifiquement (cabinets de concertation, acteurs de la médiation...)
- ◆ Rappel des étapes clés à suivre
- ◆ Rappel des thématiques clés à aborder lors d'une démarche de dialogue territorial

Points d'avancement

- ◆ Selon les besoins du porteur de projet

3

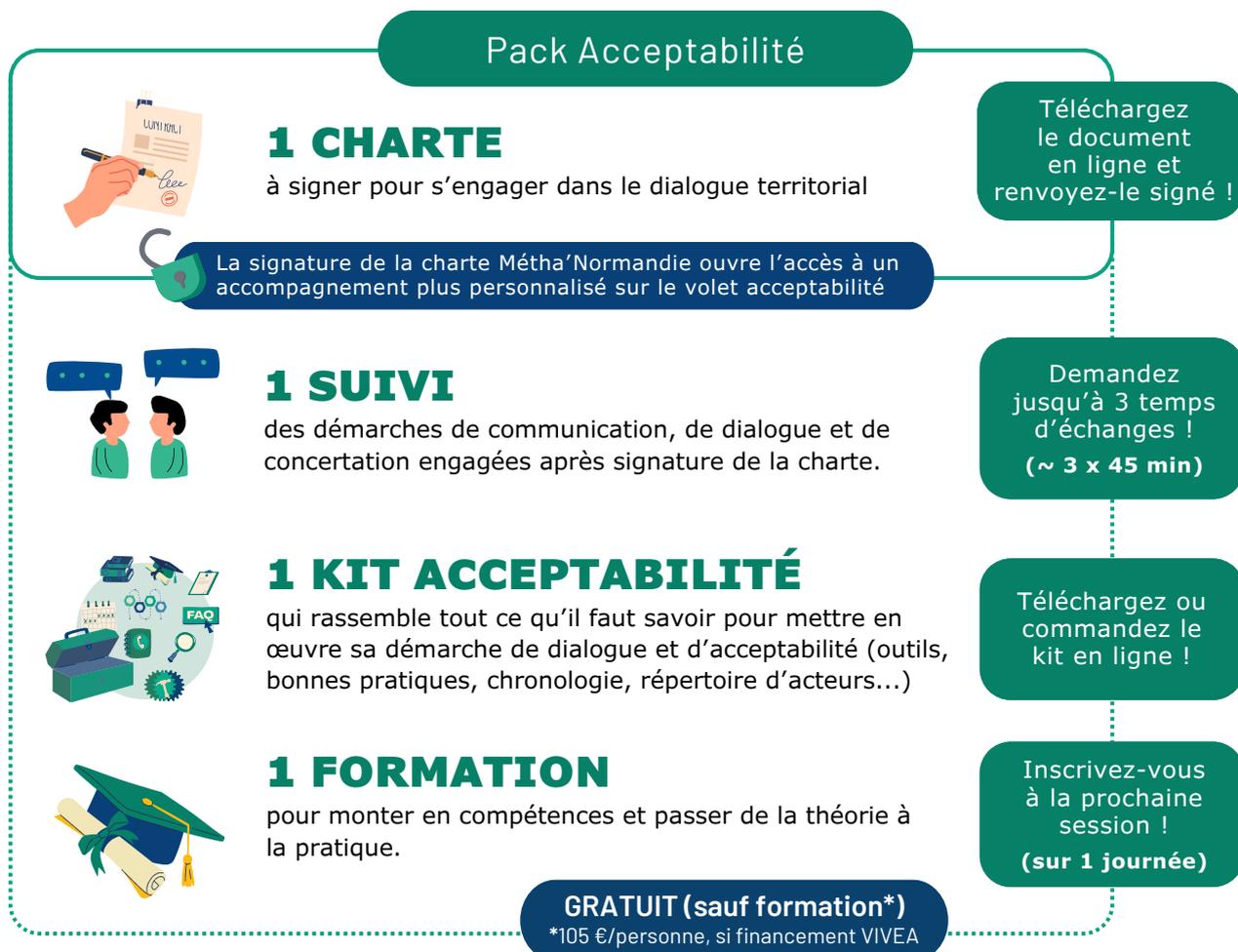
CONSULTEZ LE KIT ACCEPTABILITÉ

Pour vous aiguiller dans vos démarches de dialogue territorial, il y a le KIT ACCEPTABILITÉ. Ce document regroupe toutes les informations utiles sur comment communiquer et dialoguer autour de votre projet (*outils, retours d'expérience, frise chronologique, FAQ, annuaire d'acteurs...*)

- ◆ À télécharger sur www.methanormandie.fr
- ◆ À commander en format imprimé, en nous contactant à contact@methanormandie.fr ou l.marie@biomasse-normandie.org

Comment Métha'Normandie peut m'accompagner sur l'acceptabilité de mon projet ?

Pour mieux accompagner les porteurs de projet et les aider à réunir les conditions de l'acceptabilité autour de leur unité de méthanisation, le Métha'Normandie offre un accompagnement pour aiguiller, orienter et conseiller dans les démarches de dialogue territorial, **c'est le Pack Acceptabilité !**

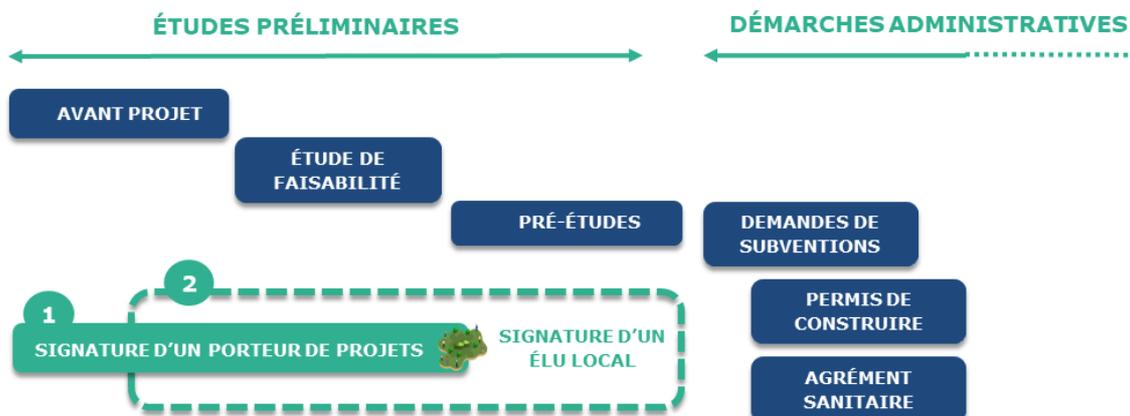


Et les acteurs régionaux ?

	PARTENAIRES FINANCIERS	ANIMATEURS MÉTHA'NORMANDIE	AUTRES PARTENAIRES
Sensibilisation (conseils, guides, fiches...)	✓	✓	✓
Formation (communication, concertation, dialogue)	✗	✓	✓
Financement	✓	✗	✓
Mise en réseau	✓	✓	✓

Quand faut-il signer la charte ?

En tant que porteur de projets



1

La signature d'un porteur de projets doit survenir avant le début des démarches administratives.

En effet, les démarches d'information et de concertation doivent commencer le plus en amont possible, quand le projet n'est pas encore ficelé et que le dialogue avec les parties prenantes locales est peut avoir une influence sur le projet.

2

Après avoir signé, le porteur de projets peut se tourner vers un élu local (ou plusieurs) pour que celui-ci co-signe le document.

La signature de l'élu ne l'engage pas vis-à-vis du projet mais l'engage à favoriser le dialogue territorial autour de celui-ci. L'élu local aura un rôle de facilitateur de dialogue entre le porteur de projets et les acteurs locaux.

Autres modalités de la charte

- ◆ Les signataires déclarent partager les principes de la charte et appliquent les engagements les concernant. Le désengagement d'un acteur peut toutefois s'effectuer à sa demande. Enfin, un ou plusieurs élus locaux peuvent co-signer la charte.
- ◆ La signature d'un élu local ne l'engage pas à soutenir un projet mais à faciliter le dialogue autour de celui-ci. Aussi, la charte assure à l'élu tout droit de retrait.
- ◆ Ce document est à retourner signé à l'adresse mail suivante : contact@methanormandie.fr ou à l.marie@biomasse-normandie.org
- ◆ La charte pourra connaître des ajouts/modifications avec l'accord des membres du comité de suivi, en fonction de l'évolution de la vision partagée des acteurs.
- ◆ La charte fera l'objet d'un bilan de mise en œuvre, a minima 1 fois par an, et ce à l'occasion des comités de pilotage du Métha'Normandie. Un comité de suivi de la charte en aura la charge.
- ◆ Le comité de suivi de la charte Métha'Normandie a pour responsabilité d'assurer son suivi. Il est constitué des acteurs régionaux ayant signé la charte (voir les structures et représentants page 11) :
 - ◆ Ils communiquent, promeuvent et diffusent la charte aux porteurs de projets et aux élus, dès que l'occasion se présente (le plus en amont possible, de telle sorte que la charte soit signée et appliquée dans les délais adéquats). L'idée est de s'assurer que tous les porteurs de projets et élus locaux concernés aient bien connaissance de l'existence de la charte Métha'Normandie.
 - ◆ Ils récoltent les chartes signées et les font parvenir à Biomasse Normandie ou à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour recensement.



**VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR
LA MÉTHANISATION ?**

www.methanormandie.fr 



**VOUS CHERCHEZ LES BONS INTERLOCUTEURS
POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA CHARTE
MÉTHA'NORMANDIE ET
LE DIALOGUE TERRITORIAL ?**

Loïc MARIE-JOSEPH, Chargé de mission acceptabilité et communication
l.marie@biomasse-normandie.org - 02 31 34 17 69

Acteurs et partenaires du Métha'Normandie
www.methanormandie.fr/monter-un-projet/contacts-utiles/